

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'ARDECHE

ARRONDISSEMENT DE LARGENTIERE

COMMUNE DE VALS LES BAINS



DELIBERATION n°2023.46

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 6 JUILLET 2023

Nombre de conseillers :

En exercice :	27
Absent :	00
Présents :	20
Procurations :	07
Votants :	27

L'an DEUX MIL VINGT TROIS, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de JUILLET, sous la présidence de Monsieur Michel CEYSSON, Maire de la Commune.

Présent(e)s : Michel CEYSSON – Vincent MOUNIER - Brigitte SOUCHE – Laurent LEWANDOWSKI – Patrick ARCHIMBAUD – Nicole TOGNETTY – Robert LACROTTE – Peggy BROU – Aurélien ROUSSET – Marjorie LAJOIE – Franck REVEL – Laurent FAURE – Claudia BRET – Irène GALIBERT – André SAUZON – Martine BUREL – Michel ESCHALIER – René MONTREDON – Christine GIBAUD – Laurent TOUZET

Procurations : Françoise CHASSON à Franck REVEL - Francis CLUTIER à Irène GALIBERT - Marie EL FARKH à Nicole TOGNETTY - Françoise VOLLE à Robert LACROTTE - Anne VENTALON à Michel CEYSSON – Eric JOURET à Brigitte SOUCHE - Mélody FERRERO à Patrick ARCHIMBAUD

Secrétaire de séance : Peggy BROU

Administration Générale – Convention de coordination police municipale et forces de sécurité de l'Etat

En application du code de la sécurité intérieure et notamment ses articles L.512-5 et L.511-5, a été approuvé lors du conseil municipal du 8 juillet 2019 une convention de coordination de la police municipale et des forces de sécurité de l'Etat.

La convention a été signée par le Préfet et le Maire, et soumis pour avis au procureur de la république.

La convention étant arrivée à son terme, il convient de procéder à son renouvellement.

Le projet de convention est consultable aux services techniques de la mairie, ou communicable par mail sur demande.

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir autoriser le Maire, ou un adjoint, à signer toutes les pièces utiles à l'exécution de cette décision.

Le Conseil Municipal, APPROUVE à la MAJORITE des membres présents et/ou représentés, moins 3 VOIX CONTRE (Mme GIBAUD, MM. MONTREDON et TOUZET), cette proposition.

« Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en
Sous-Préfecture de Largentière le

12 JUIL. 2023

Pour extrait certifié conforme

Vals les Bains, le 10 juillet 2023

Le Maire

Michel CEYSSON



